Lycée Polyvalent Jehan de Beauce
20 rue du Commandant Chesne 28000 CHARTRES
Ce.0280044w@ac-orleans-tours.fr
02.37.18.78.00

Rentrée 2020

INFORMATION AUX FUTURS ELEVES DE SECONDE

Les élèves de 3ème qui entreront en classe de seconde au lycée Jehan de Beauce doivent procéder à leur inscription entre le mercredi 1er juillet et le lundi 6 juillet selon le planning ci-dessous *(dossiers remis par l'établissement d'origine ou mis à disposition au lycée*) :

Date	Horaire	Public concerné
Mercredi 1er juillet	8h30 - 19h00	Tous les collèges autres que ceux cités ci-dessous
Jeudi 2 juillet	8h30 - 13h30	Clg Louis Pergaud – Courville sur Eure
	13h30 - 19h00	Clg Louis Blériot – Toury Clg Michel Chasles - Epernon
Vendredi 3 juillet	8h30 - 12h00	Clg Jean Macé - Mainvilliers
	13h30 - 19h00	Clg Edouard Herriot - Lucé
Lundi 6 juillet	8h30 - 13h30	Clg Marcel Proust – Illiers Combray Clg Jules Ferry - Auneau
	13h30 - 19h00	Clg Les Petits Sentiers – Lucé Clg Soutine – Saint Prest

Les élèves qui n'auront pas satisfait aux procédures d'inscription ne pourront être intégrés dans les classes 2020-2021. La télé-inscription ne soustrait pas à l'obligation d'inscription en présentiel.

Il vous appartient de signaler, par écrit, toute modification concernant votre adresse, numéro de téléphone et situation familiale, qui surviendrait en cours d'année scolaire.

PIECES OBLIGATOIRES à fournir lors de l'inscription	
Photocopies des pages de vaccinations du carnet de santé	❑
Photocopies du livret de familles *(pages parents + enfants)*	❑
Copies des 3 derniers bulletins trimestriels ou 2 derniers bulletins semestriels	❑
4 photos d'identité récentes *(inscrire le nom et le prénom de l'élève au dos)*	❑
Extrait du jugement de divorce des parents le cas échéant	❑
Copie du dernier PAP, PAI ou PPS le cas échéant	❑
Uniquement pour l'internat : DOSSIER A DEMANDER LORS DE L'INSCRIPTION 1 enveloppe timbrée au nom et adresse du responsable légal	❑
Exéat : certificat de fin de scolarité (fourni par l'établissement d'origine)	
Notification d'affectation Affelnet (fournie par l'établissement d'origine)	
Facultatif : Fiche d'inscription Association Sportive + chèque de 22€ à l'ordre de l'Association Sportive du lycée Jehan de Beauce	❑
Facultatif : Fiche d'adhésion à la Maison des Lycéens + chèque de 10€ à l'ordre de la MDL du lycée Jehan de Beauce	❑
OBLIGATOIRE : 1 RIB (relevé d'identité bancaire) FACULTATIF : Mandat de prélèvement SEPA complété et signé si adhésion au service de prélèvement automatique accompagné d'un second RIB	❑ ❑